



Dossier : 2018

Un budget pour l'avenir

## Rétro



Rendez-vous citoyens et vœux de la municipalité



Conférence « Les couleurs de l'air » de Irène Ventrillard



Samedi 24 mars, La Buisse était en fête ! Un grand merci aux organisateurs et à tous ceux qui ont animé cette belle journée : la MJC, le Comité des Fêtes, les bénévoles des associations et les sapeurs pompiers.



Exposition de C. Leroy et de A. Paszek



Nettoyage de printemps



Repas des aînés

## État Civil

### NAISSANCES

- BOULOT Albane, née le 20/12/2017 à Voiron
- DI STASI Gianni, né le 16/01/2018 à Grenoble
- MARTINEZ Malone, né le 06/02/2018 à Grenoble
- PICHON-MARTIN Anna, née le 14/02/2018 à Saint-Martin-d'Hères

### MARIAGES

- COMTE Louis et GUILLERMIN Sylvie, mariés le 25/11/2018
- GUILLARD Mandy et ROUSSET Richard, mariés le 03/03/2018

### DÉCÈS

- JOUBERT DRESSLER Frédéric, décédé le 04/01/2018 à La Buisse
- JACQUIN Lucienne, décédée le 06/01/2018 à Voiron
- GENEVE Paulette, décédée le 24/01/2018 à Voiron
- COLLET-MATRAT Émile, décédé le 07/02/2018 à Voiron
- ESCLASSAN Raymond, décédé le 20/03/2018 à La Buisse
- COSTA-SAVELLI Jean, décédé le 18/03/2018 à La Sure en Chartreuse



## Pour une économie révolutionnaire

Madame, Monsieur, chers Buissards,

Le compteur « communicant » dénommé Linky fait régulièrement parler de lui. En juin 2016, le conseil municipal s'était documenté, avait débattu et avait estimé qu'il n'était pas opportun de délibérer contre l'installation de ces compteurs. D'autant plus que le Préfet de l'Isère avait adressé à tous les maires une circulaire concluant que « *toute délibération s'opposant au déploiement des compteurs électriques communicants serait entachée d'illégalité* ». En effet, toutes les délibérations s'opposant au compteur Linky ont été attaquées puis annulées par le Tribunal Administratif.

Depuis quelques mois il s'avère que certains habitants ont été victimes d'agissements inacceptables de la part de sociétés chargées d'installer ces compteurs. Après en avoir discuté à nouveau avec le conseil municipal, j'ai signé un arrêté réglementant la pose et rappelant à ENEDIS de respecter le choix des usagers. Espérons que cet arrêté ne sera pas annulé.

Un des arguments des opposants à Linky est lié à sa durée de vie. En effet, cette nouvelle génération de compteurs aurait une durée de vie bien plus courte que les précédentes ! Une absurdité ? Non, c'est la logique économique qui sévit et s'amplifie depuis des décennies. Depuis que l'industrie existe, elle a fonctionné suivant la logique linéaire : transformation de matière première,

consommation, déchet. Petit à petit, l'homme a pris conscience que les matières premières n'étaient pas inépuisables et qu'il ne pourrait vivre sur une montagne de déchets. Certains n'ont pris conscience de cette réalité que lorsque la rentabilité économique de leur système a été menacée. L'évolution a été lente. On s'est longtemps contenté de valoriser les matières, ce qui n'est pas suffisant car valoriser ne signifie pas recycler. Il y a peu de matières que l'on sache véritablement recycler comme le verre et l'aluminium. C'est tout notre mode de vie qu'il faut repenser, en s'inspirant, modestement, de ce que fait la nature ! Il suffit d'observer une forêt de saison en saison pour comprendre ce fonctionnement.

Passer à une économie dite circulaire nécessite un changement complet de logiciel économique, ce qui ne se fera pas sans réticence car la « circularité » n'est pas compatible avec la croissance infinie ni avec l'accumulation infinie de richesses. Des fragments de notre économie sont déjà dans la logique circulaire : les énergies renouvelables, le compostage des biodéchets, les ressourceries, les emballages consignés, les changes lavables... Ils font figure d'exceptions, ils devront devenir la norme.

La feuille de route « économie circulaire » ne fait pas la une des gros médias, elle est donc ignorée du grand public. Pourtant ce document, dont le Ministre de la transition écologique et solidaire a lancé en octobre 2017

l'élaboration participative, doit définir comment passer d'une économie linéaire à une économie réellement « circulaire ». Sa publication, initialement annoncée pour mars 2018, est imminente. Espérons qu'il définira des moyens à la hauteur des ambitions affichées.

L'expression « économie circulaire » a probablement été choisie par souci de simplicité mais les sceptiques nous diront que le cercle n'existe pas à l'état naturel et c'est vrai. Ce n'est pas pour rien que l'on parle de cycle naturel et non de cercle naturel, ce qu'on nomme cercle n'est souvent qu'une ellipse. Il aurait été plus juste, pour s'inspirer des mouvements naturels comme les trajectoires des planètes et autres corps célestes, de parler d'économie cyclique ou mieux, d'économie révolutionnaire.

Patrick Cholat

## Sommaire

P 2	Rétro /Etat Civil
P 3	Édito
P 4/5	Vie municipale
P 6/7	Vie municipale
P 8/9	Dossier : 2018 - Un budget qui permet d'investir dans l'avenir
P 10	Citoyenneté
P 11	Commémorations
P 12/13	Associations
P 14/15	Associations / Culture
P 16	Bibliothèque / Agenda / Cinéma

## Accueil des nouveaux arrivants



Vous habitez à La Buisse depuis moins d'un an ou vous allez prochainement vous y installer ?

Les élus vous invitent **samedi 16 juin de 10 h 30 à 12 h** pour un temps d'accueil convivial.

Au programme : visite du village ; remise d'un sac de bienvenue contenant de nombreuses informations utiles ; échanges autour d'un verre.

Nous serons heureux de faire votre connaissance.

Inscrivez-vous :

- en mairie auprès d'Angélique Marseille-Benguedouar au 04 76 55 00 78
- par mail [mairie-de-la-buisse@labuisse.fr](mailto:mairie-de-la-buisse@labuisse.fr)

## Modification des horaires des services pour l'été

Du 16 juillet au 18 août 2018, la mairie ainsi que l'agence postale seront ouvertes :

- Lundi, Mardi, Jeudi de 7 h à 16 h en non-stop
- Mercredi et Vendredi de 7 h à 14 h en non-stop.
- Samedi de 9 h à 12 h.

## Compteurs Linky : respect des usagers !

La municipalité a été, à plusieurs reprises, sollicitée par des habitants pour que soit interdit le déploiement des compteurs LINKY sur notre commune. Dans Le MAG de septembre 2017, nous avons expliqué que de telles délibérations étaient présumées illégales et avaient systématiquement été annulées par le tribunal administratif.

Cependant, nous avons été alertés par plusieurs courriers témoignant de pratiques non acceptables. Alors qu'ils avaient très clairement expri-

mé à ENEDIS leur refus du compteur LINKY, des habitants se sont retrouvés devant le fait accompli : le compteur a été installé pendant leur absence, créant parfois des dysfonctionnements sur leur installation électrique.

L'arrêté suivant a donc été pris, le 15 mars 2018 dernier :

« Article 1 : Le Maire de La Buisse demande à ENEDIS de respecter le droit de refus d'installation des compteurs chez toute personne

exprimant son opposition à cette intervention. A cet effet, il demande à l'installateur de requérir l'autorisation de chaque usager avant toute intervention et de tenir compte de son avis (après un délai de 15 jours minimum).

Article 2 : En cas de contestation ou de trouble, chaque administré peut solliciter Monsieur le Maire ou son représentant. »

L'arrêté complet peut être consulté en mairie.

## Le Bar - PMU et le snack sont de nouveau ouverts !

Après plusieurs mois de travaux, le Bar-PMU et le snack sont de nouveau ouverts.

Nous nous réjouissons avec leurs propriétaires qui vont pouvoir reprendre leur activité au centre-bourg.



## La salle polyvalente a fait peau neuve

La salle polyvalente de La Buisse a été construite en 1987. Depuis quelques temps des désordres majeurs étaient apparus : des fuites au faîtage de la verrière, un début de perforation de la couverture en bac acier ou encore de nombreux trous dans le parquet, sans parler de la nécessité d'une mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Les élus ont donc pris la décision de

lancer les études préalables au projet de réhabilitation. Des réunions ont eu lieu avec les différents utilisateurs pour identifier les souhaits des uns et des autres : écoles, MJC, associations communales.

A cette occasion, des besoins complémentaires ont émergé : la nécessité d'augmenter la capacité de stockage de matériel, sans pour autant amputer la surface des deux salles, la limitation de la température

des salles en période estivale, qui, faute d'isolation suffisante, pouvait être parfois très élevée, le déplacement du bar afin de le rendre plus visible et accessible, une cuisine permettant de préparer des repas, la réfection de quelques douches pour certaines manifestations sportives...

Tout ceci a pu être pris en compte dans le projet final.



Les travaux suivants ont été réalisés :  
Au niveau de la toiture

- le remplacement des bacs acier par des bacs de couleur plus claire permettant la limitation de la température, lors de périodes d'ensoleillement ;
- la réalisation d'une isolation renforcée (26 cm en deux couches, contre 6 cm auparavant) ;
- l'installation d'un faux plafond, fait d'un voile de feutre tendu et de lames de bois, qui présente à la fois de très bonnes qualités phoniques et une belle esthétique.

Au niveau du mur nord et des pignons, l'isolation a été renforcée et recouverte de matériau phonique.

Au niveau de la salle D, une issue de secours a été créée. La cloison amovible a été remplacée pour améliorer l'isolation phonique entre les deux salles. Cloison fabriquée par l'entreprise vironnaise Algaflex.

Un parquet chêne a été recollé sur l'ancien, après réparation. Ceci a permis de conserver la structure existante qui était parfaitement saine.

La zone des vestiaires et des toilettes a été entièrement réaménagée pour inclure des toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite, deux douches, un couloir/vestiaire et une pièce de rangement. La paroi vitrée, à l'entrée, a été remplacée pour des raisons thermiques.



La cuisine a été entièrement carrelée. Elle dispose maintenant d'équipements professionnels : deux armoires frigos, un four pour la cuisson ou le réchauffage, une hotte aspirante, une

plaque à induction et un lave-vaisselle à capot. A l'extérieur une prise électrique a été installée pour alimenter les friteuses, du Comité des Fêtes par exemple. Et le bar, de couleur « flashie » ne peut plus passer inaperçu !

Pour ce qui est du rangement, un local supplémentaire a été créé dans le prolongement de l'existant. Il est accessible de l'extérieur et de l'intérieur.

L'éclairage a été entièrement remplacé par des appareils à LED. Enfin, une nouvelle sono a été achetée.

Le coût total de cette rénovation est de 660 K€ TTC. La commune a bénéficié de subventions publiques : 99 758 € de l'Etat et 98 000 € du département de l'Isère.

Ces travaux ont débuté fin juin 2017 et se sont terminés courant janvier 2018. Un grand merci aux utilisateurs d'avoir patienté.

Et maintenant, profitez de ce bel espace !

## Les rythmes scolaires



© RVNW - Fotolia.com

La municipalité de La Buisse s'est engagée, dès septembre 2013, dans la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires (4,5 jours avec école le mercredi matin) car elle a été convaincue par les principes issus des études scientifiques qui ont conduit à cette réforme :

- favoriser les apprentissages le matin ;
- répartir les enseignements avec moins d'heures sur plus de jours ;
- adopter une régularité dans les rythmes de l'enfant et une continuité dans les enseignements ;
- lutter contre les inégalités en accentuant la présence des élèves les plus fragiles sur des temps de classe mieux répartis.

La mise en œuvre de cette réforme n'a pas été simple car elle a impacté les organisations personnelles de

chacun ainsi que celles des services municipaux.

La commune a fait le choix de déployer de nombreux moyens humains, matériels, financiers afin d'accompagner au mieux les enfants tout au long de la journée. Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) a été élaboré en concertation avec les enseignants, les représentants des parents d'élèves, le milieu associatif, le personnel scolaire et périscolaire. Des adaptations ont dû être apportées pour tenir compte des premières difficultés constatées.

Cinq ans après, le bilan est globalement positif : l'offre périscolaire est jugée de qualité par les enfants et les parents ; le travail de concertation a permis une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires ainsi que la professionnalisation des pratiques.

Le décret du ministre Blanquer, paru en juin 2017, a relancé le débat sur les rythmes scolaires en ouvrant la

possibilité de solliciter une dérogation pour revenir à la semaine de quatre jours. Ce décret stipule que la dérogation ne sera accordée qu'à la condition que la municipalité et les conseils d'écoles soient conjointement d'accord pour revenir aux 4 jours. Si l'une des deux parties (la municipalité ou les conseils d'école) s'oppose aux 4 jours, le rythme légal des 4,5 jours sera maintenu.

Ce rythme de 4 jours, qui avait été instauré de 2008 à 2012 et qui avait été dénoncé par nombre de spécialistes, revient donc sous la forme d'une semaine à la carte, sans argumentation ni évaluation nationale du rythme légal. Le décret précise que le retour à la semaine de 4 jours « ... annule la convention du PEDT, le versement du fonds de soutien ainsi que les taux d'encadrement dérogatoires liés au PEDT ». En clair : la semaine de 4 jours conduit à une économie pour l'État.

L'école maternelle a officiellement demandé à la municipalité que soit rétablie la semaine de quatre jours. Au cours du premier trimestre de cette année scolaire, nous avons appris que les éventuelles demandes de dérogation devaient être établies pour début février 2018. Dans ce délai très court, une concertation a été organisée, associant les enseignants, les représentants des parents d'élèves et la commune (élus et personnels du service scolaire/périscolaire).

Les conseils d'écoles ont ensuite voté les 25 et 30 janvier : 62% des votants sont favorables à un retour des 4 jours et 38 % favorables à un maintien des rythmes actuels.

Patrick Cholat, maire de La Buisse, a souhaité que l'avis de la municipalité ne soit pas porté par quelques élus mais par une délibération du conseil municipal. Lors de la séance publique du 1<sup>er</sup> février 2018, les conseillers municipaux se sont largement exprimés et deux questions ont été soumises au vote :

→ Pensez-vous que le rythme actuel de 4,5 jours est préférable à celui de 4 jours ?

Résultat : oui à l'unanimité

→ Souhaitez-vous que la commune maintienne cet avis, malgré l'avis des conseils d'écoles :

Résultat : oui par 13 voix sur 18, non par 5 voix sur 18



Les principaux éléments qui ont construit la décision sont les suivants :

- Il n'y a pas de position suffisamment unanime pour pouvoir affirmer, sans aucun doute possible, qu'il est urgent de revenir à 4 jours.
- Au vu des enjeux, le temps de la concertation a été trop court pour pouvoir dégager une réflexion collective construite qui arrive à mesurer les conséquences d'un retour à 4 jours.
- Toutes les études sérieuses concluent que le rythme de cinq matinées par semaine est plus favorable aux enseignements que le rythme de quatre matinées.
- Nous avons entendu les difficultés constatées, sur le terrain, par les enseignants et le personnel scolaire. Nous pouvons, au niveau municipal, remédier à beaucoup d'entre elles.
- Il faut se laisser le temps d'évaluer ce qui a été mis en place et permettre à la réflexion sur les rythmes scolaires de se poursuivre. Revenir à

quatre jours mettrait fin à une organisation structurée et appréciée des temps périscolaires. Ce serait une décision qui figerait pour longtemps notre commune alors que des communes influentes comme Grenoble essaient d'ouvrir la réflexion vers d'autres solutions.

Un dossier de demande de dérogation a été constitué avec les directrices d'écoles et transmis à l'inspecteur de l'éducation nationale, accompagné de l'avis défavorable de la commune.

**In fine, la décision sera rendue par la direction académique des services de l'éducation nationale, qui devrait, conformément à la loi, statuer en faveur du maintien des rythmes actuels à 4,5 jours.**

Nous savons désormais que, dans ce cas, La Buisse ne se retrouvera pas isolée car beaucoup de nos voisins (Voiron, Saint Jean-de Moirans, Voreppe et probablement Moirans) ont fait le même choix.

Nous agissons pour que le gouvernement et la direction académique soient mis face à leurs responsabilités : ils doivent aux français de mener jusqu'au bout cette réforme des rythmes scolaires amorcée et de proposer des solutions nationales aux difficultés que la communauté éducative fait remonter depuis maintenant cinq ans.

La concertation qui a eu lieu à La Buisse a permis d'identifier des axes d'amélioration que nous sommes prêts à mettre en œuvre, toujours dans la discussion avec les enseignants et les parents d'élèves.



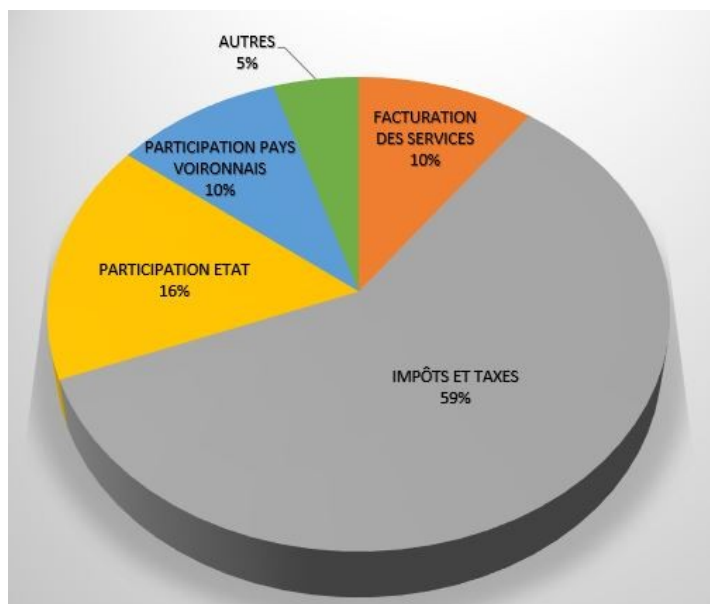
# 2018 : un budget qui permet d'investir

Le budget communal a été voté lors du Conseil Municipal du 29 mars 2018. Son élaboration constitue, comme chaque année, un véritable défi : optimiser les dépenses sans renoncer à la qualité des services ni au bien-vivre dans notre commune ; anticiper l'augmentation et l'évolution de notre population et avec elle, celles des besoins en services. Le contexte budgétaire est toujours difficile et les dotations de l'état continuent à diminuer. Mais grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement et au dynamisme des recettes fiscales, notre commune peut imaginer sereinement son avenir.

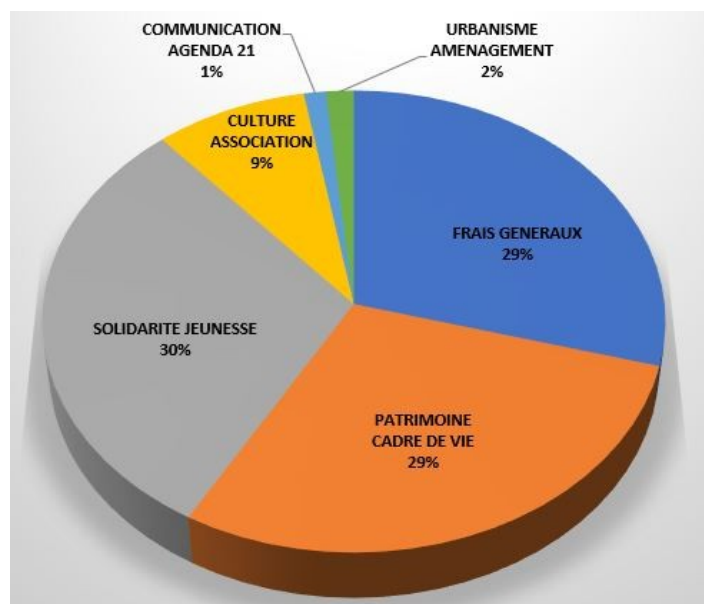
## Le budget de fonctionnement

Il permet de financer les dépenses courantes de la commune au quotidien.

**Recettes de fonctionnement : 2 181 700 €**



**Dépenses de fonctionnement : 1 868 400 €**



**Recettes**  
2 181 700 €



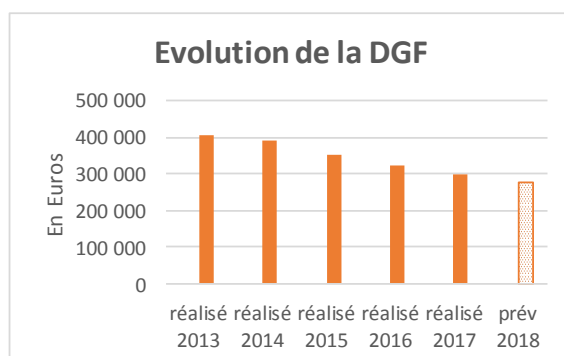
**Dépenses**  
1 868 400 €



**Capacité d'autofinancement**  
313 300 €

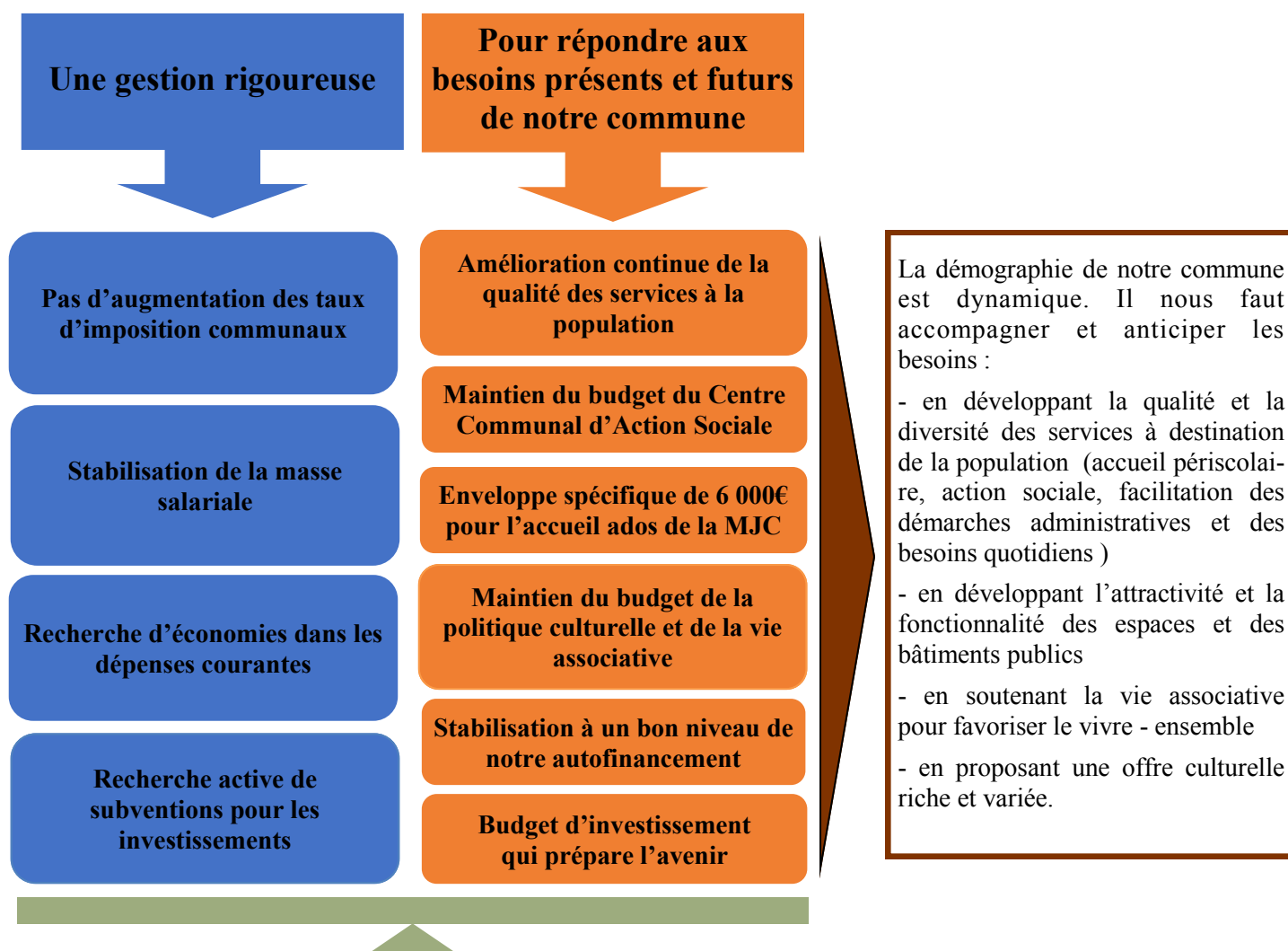
La capacité d'autofinancement correspond aux « économies » que la commune a pu faire sur son fonctionnement. C'est de cette économie que dépend notre capacité à investir dans le développement de notre commune.

**Contexte budgétaire :** baisse pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive de la dotation de l'état (D.G.F. = Dotation Globale de Fonctionnement), ce qui porte à presque - 130 000 € (soit - 31 %) la baisse de cette dotation par rapport au niveau de 2013.





# Investir dans l'avenir



## Le budget d'investissement : 2 003 000 €

Le budget d'investissement est le reflet du dynamisme d'une commune. Notre faible endettement et le maintien à un bon niveau de notre capacité d'autofinancement permet de préparer de manière sereine et ambitieuse l'avenir de La Buisse. Nous disposons de leviers pour mener une réflexion globale et prospective sur les futurs aménagements à réaliser. Ainsi, la commune va solliciter une assistance à maîtrise d'usage pour répondre de manière cohérente aux besoins d'agrandissements de notre école élémentaire et de la MJC.

Principaux investissements 2018	Montant
Rénovation de la salle polyvalente	292 000 €
Voies douces	666 000 €
Schéma eaux pluviales	200 000 €
Travaux bâtiments scolaires	165 000 €
Aménagements sportifs et socio-culturels	141 000 €
Travaux éclairage public	127 000 €
Mobilier et matériel	98 000 €
Sécurité routière et aménagement de la voirie	50 000 €
Travaux bâtiments communaux	37 000 €
Aménagement MJC	27 000 €
Défense incendie	20 500 €

### Emprunts en cours

674 000 €  
soit 210 € /habitant

La moyenne nationale est de 732 € /habitant pour les communes de notre taille.

## L'école : une pépinière de futurs citoyens



La formation de l'homme et du citoyen est un des cinq piliers du socle commun de connaissances, de compétences et de culture qui fonde l'éducation des enfants en France.

En effet pour que vive et fonctionne de façon satisfaisante notre démocratie, il est nécessaire, d'une part, que ses valeurs et ses règles soient claires, connues, comprises et partagées. Et d'autre part, que chacun assume sa part de citoyenneté, en ayant la possibilité et la capacité de s'impliquer dans la vie publique. L'école doit former le citoyen de demain en lui délivrant les connaissances nécessaires à un jugement éclairé, en lui permettant de développer les compétences requises pour oser s'exprimer, se sentir légitime et en capacité de prendre et tenir cette place de citoyen.

La compréhension du processus d'élaboration des lois dans notre système démocratique est un des fondamentaux de cet enseignement moral et civique.

Pour le rendre éminemment concret, l'Assemblée Nationale, en lien avec l'Education nationale, a proposé aux enfants de CM2 de découvrir la fonction de législateur, dans le cadre d'un projet baptisé « le Parlement des

enfants ». Ceux-ci, accompagnés par leur enseignant-e doivent, au terme d'un vrai débat démocratique dans leur classe, rédiger un projet de loi sur un thème imposé et qui cette année est « La protection de la biodiversité ».

Une des classes de l'école élémentaire de la Buisse s'est portée candidate. Les 24 élèves de CM1/CM2, accompagnés par leurs enseignantes Mesdames BÉNARD et GISBERT, ont donc élaboré un projet de loi en quatre articles, qui, s'il est sélectionné au niveau académique, sera examiné par un jury national, le 7 mai prochain, et peut être retenu parmi les quatre meilleures propositions de loi. Celles-ci seront ensuite mises en ligne sur le site du Parlement et soumises au vote de toutes les classes participantes, afin de retenir la meilleure. Laquelle pourra être reprise par le député de la circonscription concernée, qui le déposera en son nom personnel sur le Bureau de l'Assemblée Nationale. Ce texte fera alors l'objet d'une procédure d'examen comme toute autre proposition de loi.

Au-delà de cette perspective, tout le travail préalable mené par la classe de Mesdames BENARD et GISBERT, a été riche en enseignements.

*« Ce projet a beaucoup plu aux enfants qui ont joué le jeu et se sont bien investis », nous dit Mme BÉNARD. « Il a permis une grande interdisciplinarité : découverte des institutions, éducation civique, conjugaison (les textes de loi doivent être rédigés au présent de l'indicatif), apprentissage du travail en groupe, sciences. »*

Afin de nourrir leur réflexion sur le thème de la protection de la biodiversité, les enfants ont rencontré trois personnes de milieux professionnels différents : un vigneron, une apicultrice et une chercheuse qui ont pu leur apporter des éclairages divers, complémentaires et aussi très concrets.

Ils ont également eu la chance de pouvoir échanger avec une des députés de l'Isère, Madame Catherine KAMOWSKI, référente sur ce projet. Elle est venue dans leur classe, le 5 mars dernier, pour leur expliquer le rôle et les missions d'un-e député-e, ainsi que les étapes du parcours d'un texte de loi, de sa conception à son vote. Elle les a aidés également à rédiger leur projet de loi selon les caractéristiques et avec le vocabulaire appropriés à ce type de texte.

Nous souhaitons, bien sûr, une longue vie, au projet de loi des enfants de la classe de Mesdames BENARD et GISBERT. On se prend à rêver que ces 24 élèves soient accueillis le mercredi 20 juin prochain à l'Assemblée Nationale, avec leurs enseignantes et Madame la Députée...

Au cas où ce rêve ne se réaliserait pas, nous trouverions localement d'autres lieux et d'autres moyens de publication de ce travail.

Affaire à suivre donc !

Retrouvez les projets de toutes les classes sur le site de l'école : <https://ecole-mille-chemins-la-buisse.web.ac-grenoble.fr/>

## Le drapeau des anciens combattants de La Buisse porté haut à Cernay



Cérémonie commémorative  
à Cernay le 5 février 2018

Cette année 2018, nous célébrerons le centenaire de la fin de la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale. Fabien Reverdy, professeur d'histoire-géographie et président de l'association « Histoire et mémoire des guerres et des génocides », a lancé, avec plusieurs autres enseignants, un vaste projet touchant 325 lycéens des établissements de Voiron (Edouard Herriot, Notre Dame des Victoires, La Martellière et Ferdinand Buisson). Parmi eux : 6 lycéens habitant La Buisse.

Tout au long de l'année scolaire 2017-2018, les élèves ont travaillé dans une démarche interdisciplinaire sur différents aspects de la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale. Le 11 novembre 2017, ils se sont rendus dans leur commune respective à la cérémonie commémorative. Antoine Ribeau, (en classe de 1<sup>ère</sup> à Ferdinand Buisson), témoigne :

« C'est la 1<sup>ère</sup> fois que j'assistais à une cérémonie du 11 novembre. J'ai trouvé très émouvant de participer à

*ce moment où nous sommes tous là pour nous souvenir de ces soldats morts au combat ; cela crée un sentiment de communion qui va bien au-delà du village de La Buisse. J'ai eu la chance, au cours de cette cérémonie, de porter le drapeau des anciens combattants de La Buisse. L'un d'entre eux m'a expliqué le rôle du porte-drapeau à travers l'histoire. Il m'a appris les différents rituels à respecter au cours de la cérémonie et j'ai découvert qu'un porte-drapeau ne repliait son drapeau qu'à l'abri des regards. J'ai été touché par le profond respect que témoignait cet ancien combattant pour tous ces rituels. Ce fut un grand honneur que de perpétuer cette mission ce 11 novembre 2017. »*

Ce drapeau, Antoine l'a ensuite emmené et porté à Cernay où se sont rendus, le 5 février, les 325 lycéens avec leurs enseignants. C'est dans ce village d'Alsace qu'est tombé le 1<sup>er</sup> soldat voironnais, Léon Jourdan, en août 1914. Une commémoration a eu

lieu devant le monument aux morts de Cernay en présence des élus locaux, du maire de Voiron et de la petite-nièce de Léon Jourdan. Les lycéens ont ensuite visité le cimetière militaire de Cernay et ses implacables alignements de croix.

Ce voyage de mémoire a sans nul doute laissé des souvenirs forts à tous ses lycéens. Grâce à l'initiative de leurs enseignants, ils ont pu percevoir et peut-être mieux comprendre le besoin qu'éprouvent les Hommes à entretenir une mémoire collective afin d'éviter de nouvelles atrocités.

Mattéo Cristoud (en classe de 1<sup>ère</sup> à Ferdinand Buisson) faisait également partie du voyage. Les commémorations, il connaît : pompier volontaire à La Buisse (après avoir été JSP, Jeune Sapeur-Pompier), cela fait 5 ans qu'il participe, avec sa brigade, aux cérémonies organisées sur La Buisse ou Moirans : « Ce devoir de mémoire est important. Nous devons nous rappeler que la démocratie, telle que nous la vivons, s'est acquise de haute lutte, aux prix de vies que nous devons honorer. Les projets tels que celui organisé par notre lycée, ou la participation des chorales d'enfants aux cérémonies sont nécessaires. Il faut redonner envie aux gens de venir rendre hommage à ceux qui sont morts pour défendre notre liberté. »

## Cérémonie du 8 mai

Le rassemblement pour la célébration du 73<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 aura lieu place Marcel Vial à 9 h 30, suivi d'un dépôt de gerbe au monument aux morts. Pour les personnes qui voudraient se rendre directement **au monument aux morts, rendez-vous à 9 h 45.**

A l'issue de la cérémonie, nous partagerons un moment de convivialité à l'Espace de la Tour.



## Buxia comestibles

Imaginez un avenir durable dans lequel la plupart des fruits et légumes que nous consommons seraient cultivés sur place, sans pesticides, dans le respect de la biodiversité et pour le bénéfice de tous.

Créée fin 2017, l'association **Buxia Comestibles** a décidé justement de créer un espace de permaculture **sur l'ancien terrain de foot des thermes (au sud du village)** afin d'agir pour l'environnement et de planter les graines de la souveraineté alimentaire de la commune.

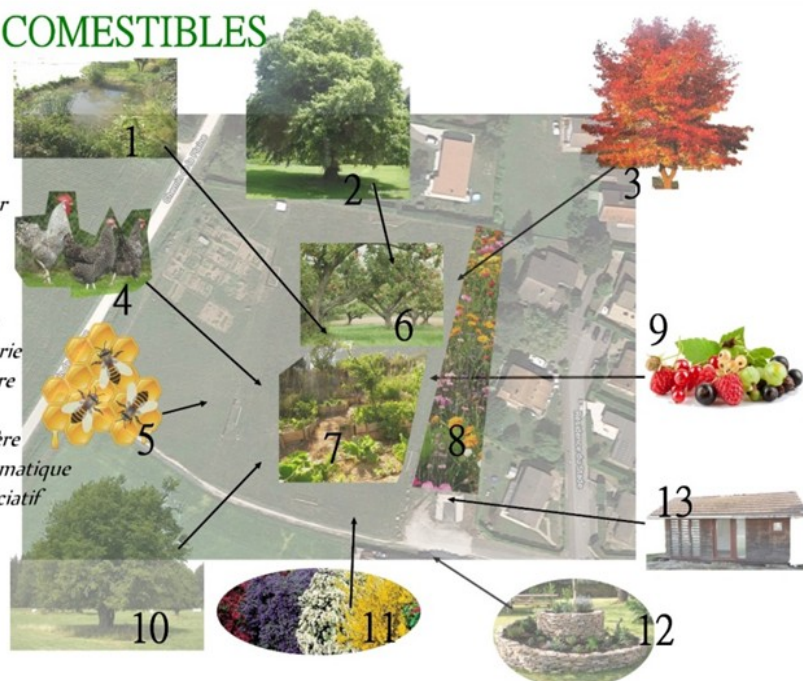
Si vous aussi vous souhaitez apporter votre pierre à l'édifice (ou votre plante à l'écosystème), vous pouvez nous rejoindre.

Chaque mois, un ou deux repas partagés sont organisés pour se retrouver, parler du projet et agir concrètement pour sa création, tout cela dans la bonne humeur et la gourmandise !

Vous pouvez également faire don de plants. De plus, une campagne de financement participatif sera bientôt

### BUXIA COMESTIBLES

- 1 : Mare
- 2 : Tilleul
- 3 : Liquidambar
- 4 : Poulailier
- 5 : Rucher
- 6 : Verger
- 7 : Maraichage
- 8 : Prairie Fleurie
- 9 : Haie fruitière
- 10 : Charme
- 11 : Haie Mellifère
- 12 : Spirale aromatique
- 13 : Local Associatif



lancée pour donner un coup de pouce au projet.

Rejoignez-nous le samedi 28 avril sur le terrain lors des journées de l'environnement. Pour plus d'informations, vous pouvez nous rejoindre sur la page facebook de

« Buxia Comestibles » ou bien nous contacter au 06 37 02 89 32 ou par mail à [florent.segard@hotmail.fr](mailto:florent.segard@hotmail.fr).

Florent SEGARD et  
Daphné VANPRAET au nom du  
collectif de Buxia Comestibles

## Les jardins de la Solidarité de Moirans



Les Jardins de la solidarité est une association membre du réseau Cocagne : elle emploie des salariés en insertion pour cultiver des légumes bio remis chaque semaine à ses adhérents.

Tout au long de leur contrat au sein de l'association, ces salariés bénéficient d'un accompagnement socio-professionnel pour leur permettre de travailler leur projet professionnel et réussir, ensuite, à intégrer une entreprise « classique » ;

ce qui est le cas d'un peu plus de 50 % d'entre eux.

Actuellement, 28 salariés en insertion encadrés par cinq professionnels cultivent 5 hectares de légumes bio (dont 10 % de serres), préparent les 300 paniers à livrer aux adhérents, travaillent dans la pépinière d'arbres et d'arbustes d'essences locales ou entretiennent des espaces verts et naturels.

**Pour vous abonner aux paniers de légumes bio, rien de plus simple ! Il vous suffit de consulter le site internet de l'association.**

Venez découvrir les jardins :

- Tous les mercredis matins de 9 h à 13 h lors du petit marché ouvert à tous qui se tient sur le site des jardins ;

- Lors des Journées Portes Ouvertes **les samedi 28 avril (9 h à 16 h) et 5 mai (9 h à 13 h)**

- Lors des Journées de l'Environnement (à Coublevie le 29 avril)

Depuis 2017, l'association souhaite améliorer les conditions matérielles d'accueil de ses salariés (bâtiments en dur, serres et hangar). Pour cela, elle a fait une demande dans le cadre du programme LEADER et fait également appel à la solidarité des collectivités locales. La municipalité de La Buisse lui a accordé une subvention de 500 €.

Les Jardins de la solidarité : Route du Vieux Chêne – 38430 Moirans  
Tel : 04 76 35 01 69

<http://www.jardins-solidarite.fr/>



MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

378 route des écoles, 38500 LA BUISSE

Tel : 04 76 06 10 40 Mail : [mjc-labuisse@orange.fr](mailto:mjc-labuisse@orange.fr)

Site : [www.mjc-labuisse.com](http://www.mjc-labuisse.com)

### Zoom sur les actions de la MJC



**Fête du village**, samedi 24 mars, une super journée ensoleillée et festive. Un grand merci aux organisateurs, aux bénévoles et aux familles



### Prochainement à la MJC

**Temps fort à la MJC le vendredi 25 mai à 18 h 30** : venez nombreux !

- Présentation de nos différentes actions sous forme de films et projection de photos des secteurs enfance, jeunes, activités annuelles...
- Échanges avec les adhérents sur les actions et projets
- Temps convivial à la fin de cette assemblée générale

**Soirée Jeux le vendredi 1<sup>er</sup> juin** à partir de 20 h à la MJC

Au programme : jeux de société, jeux en bois... Thème à définir prochainement



**Soirée Pizza/Rencontre du 13 février** - Retrouver le bilan de cette soirée sur notre site internet ainsi que notre Projet Pédagogique de l'Accueil de Loisirs

Programme des mercredis du mois de mai à retrouver sur notre site internet.

Pour nous contacter : 04 76 06 10 40 ou [mjc-labuisse@orange.fr](mailto:mjc-labuisse@orange.fr)

## Les accueils pré-ados et ados de la MJC ont le vent en poupe !

Tous les vendredis de 17 h à 20 h 30, une quarantaine d'ados viennent se retrouver à la MJC.

Au programme de ces soirées, des jeux, activités et sorties qui sont organisés par l'équipe pédagogique, Alexia, Aurélien, Léa et Loïc. Les animateurs sont à l'écoute des jeunes, et prennent en compte leurs envies pour préparer les programmes des vendredis soirs.

L'accueil ados et pré ados, c'est aussi des séjours, des stages durant les vacances, organisés avec les autres MJC du Pays Voironnais afin de favoriser les échanges et le lien

avec les autres jeunes du secteur.

Des projets sont également mis en places à l'initiative des jeunes. Cette



année un séjour en Corse est organisé pour les pré-ados et pour les plus de 13 ans des sorties spécifiques (laser park, sortie à walibi...).

Pour diminuer les coûts, les ados et

pré-ados se sont investis sur des actions d'autofinancements : une tombola qui a été organisée au mois de novembre 2017, des buvettes, lors de la fête du village, au festival du jazz et pendant les soirées jeux de la MJC, plusieurs ventes de brioches...

Ces actions ont permis de récolter à ce jour plus de 1000 € qui seront répartis sur les différents projets.

Les jeunes sont motivés et apprécient de venir à l'accueil pour passer des moments conviviaux, toujours dans la joie et la bonne humeur !

# Soirée dansante

Samedi 5 Mai à partir de 19h



Réservations :

Thierry : 06 81 53 22 86

Patrice : 07 86 86 04 53

tennisclublabuisse@gmail.com

**Repas : Paella**

**Adulte : 25€**

**Enfant : 15€**

## Vide grenier de l'APE

Dimanche 27 mai 2018 de 9 h à 17 h  
à la salle polyvalente



Extérieur : 3 € le mètre linéaire  
Intérieur : 7,5 € la table de 1 m 80  
10 € la table de 3 m



Réservation au  
06 75 79 25 47

Réservation validée  
seulement après envoi  
des documents d'inscrip-  
tion téléchargeables sur  
[ape-labuisse.e-monsite.com](http://ape-labuisse.e-monsite.com)

## Association Les Chrysalines



L'association des Chrysalines vous propose une journée dédiée au bien être, au sport, à la danse. Découvrez gratuitement **samedi 30 Juin** :

- **Le salon du Bien-Être** qui permet la rencontre du grand public avec des professionnels en naturopathie, réflexologie, sophrologie, kinésiologie, soins énergétiques, magnétisme, hypnose, etc... ainsi que de nombreux produits pour le bien-être ;

- des cours de Fitness gratuit LIA et BODYBALANCE, nouvelle discipline proposée dès la rentrée de septembre ;

- des cours de danse gratuit ;

- des démonstrations de danse par l'association « Les Chrysalines ».

Une buvette sera disponible sur place.

Inscription obligatoire pour les cours proposés.

Le programme de cette journée vous sera présenté sur notre site :

[https://  
leschrysalinesasso.wixsite.com/  
danseorientale](https://leschrysalinesasso.wixsite.com/danseorientale)

## La Buisse Ciné-Passion

La Buisse Ciné-Passion vous invite à une projection GRATUITE du film :

**" NOUS NOUS SOMMES TANT AIMÉS ! "**  
(1974) de Ettore Scola

**Vendredi 4 mai 2018 à 20 h**  
**à la salle socio-éducative de La Buisse.**

Gianni, Nicola et Antonio se lient d'amitié alors qu'ils ont pris le maquis pour combattre les Allemands. Lorsque sonne l'heure de la libération, un monde nouveau s'offre à eux. Militants fervents, pleins de rêves et d'illusions, les voici prêts à faire la révolution.



## Exposition de dessins - David Trouilloud

**Espace de La Tour du 26 mai au 3 juin**  
**Ouverture les samedis et dimanches de 15 h**  
**à 18 h 30**

**Inauguration le dimanche 27 mai à 15 h**

Artiste dessinateur autodidacte, David Trouilloud a développé des univers personnels très variés.

Des dessins photo-réalistes en noir et blanc, réalisés en hachures à l'encre de Chine, qui s'inspirent de la complexité de la nature : paysages, animaux... Ils représentent à la fois une recherche de performance et la volonté de transformer la réalité en poésie.

Mais aussi un univers plus onirique, où son imaginaire s'exprime en totale liberté et où la couleur apparaît.

A travers ses œuvres, l'artiste nous entraîne dans un voyage au cœur du réel, visible ou invisible...



## À la bibliothèque...

- **Mardi 15/05 à 20 h 30** : le **club-lecture** pour partager vos idées et vos coups de cœur.
- **Vendredi 25/05 à partir de 17 h 15** : les **contes** – Projection d'albums dès 4 ans.
- **Fermeture Pont de l'Ascension** : Mercredi 9 mai.



## Agenda

**Jeudi 3 mai**

### TIRAGE AU SORT - JURY D'ASSISSES

À la mairie - 9 h

**Mardi 8 mai**

### CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Au monument aux morts à 9 h 45  
(voir article en page 11)

**Dimanche 27 mai**

### VIDE-GRENIER DE L'APE

À la salle polyvalente de 9 h à 17 h  
(voir article en page 14)

**Vendredi 4 mai**

### CINÉ PASSION

À la salle socio-éducative - 20 h  
(voir article en page 15)

**Mardi 15 mai**

### RENCONTRE DES AÎNÉS

À la salle du boulodrome derrière la  
mairie à 14 h 30

**Mardi 29 mai**

### RENCONTRE DES AÎNÉS

À la salle du boulodrome derrière la  
mairie à 14 h 30

**Samedi 5 mai**

### SOIRÉE DANSANTE - TENNIS CLUB

À la salle polyvalente à partir de  
19 h  
(voir article en page 14)

**Du 23 mai au 4 juin**

### EXPOSITION DE DESSINS

À l'Espace De La Tour  
(voir article en page 15)

**Mercredi 30 mai**

### CLUB DU LIVRE ITALIEN

À la Maison des Associations de  
18 h à 19 h 30

## Le cinéma de Voreppe



Après une phase nécessaire de travaux de rénovation, le cinéma de Voreppe a ré-ouvert ses portes. Cinéma « Arts et Plaisirs », il arbore un nouveau nom « Le Cap » et affiche l'ambition d'être un formidable vecteur d'émotions, de partage et d'expériences en commun. Tout un programme...

Emmanuel LEFLOCH, son nouveau responsable, lance un appel aux associations, établissements scolaires, comités d'entreprises, structures d'éducation populaire et autres, à collaborer pour monter ensemble des projets qui donneront l'idée et l'envie de se rendre au cinéma. Avis aux amateurs !

Pour ceux qui ne souhaitent que voir et apprécier un film... ce qui est déjà beaucoup ! (et sans publicité préalable !) n'hésitez pas à consulter le site internet :

<https://www.voreppe.fr/article/cinema-municipal-le-cap>



Et pour reprendre l'argumentaire :

« *Le programme du cinéma est connu sur 3 semaines. Pas besoin de se précipiter dans les multiplexes : attendez le passage de votre film préféré et donnez rendez-vous à vos amis au cinéma de Voreppe : gain de temps, pas de déplacement coûteux, une place à 6 € (5 € sur abonnement) et tout le confort de 2 salles climatisées entièrement rénovées.* »